

# LA DERNIERE HEURE LES SPORTS

LUNDI 20 SEPTEMBRE 2004

## **“D’abord le bien-être des locataires”**

■ **Onze personnes  
sont menacées  
d’expulsion à la rue  
de Roucourt à Péruwelz**

**PERUWELZ** ▽ La famille de Jean-Charles Van Wassenhove est propriétaire d’un immeuble situé à la rue de Roucourt à Péruwelz, celui-là même qui a été déclaré inhabitable voici quelques semaines. Onze personnes sont donc menacées d’expulsion. Le problème, c’est qu’elles se sentent bien dans ces bâtiments. Aux dernières nouvelles, l’immeuble serait mis en vente.

“Mais il l’a toujours été”, indique Jean-Charles Van Wassenhove. “Mais entre la mise en vente et la vente, il y a une marge. Il n’y aura pas de panneau à vendre devant le bâtiment. Ce dernier appartient à ma famille. La commune de Péruwelz lorgne dessus dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine. Il s’agit d’un ancien site industriel désaffecté et la ville peut obtenir de gros subsides pour son assainissement. Le hic, c’est qu’on veut faire croire dans cette affaire qu’on veut le bien-être des locataires alors que les véritables motivations de la commune sont ailleurs.

*Moi, je pourrais vendre tout de suite. Financièrement, je serais gagnant. Mais mon objectif n’est pas là. En Wallonie, on peut expulser des gens sans avoir le devoir de les reloger. Ces personnes, permettez-moi l’expression, sont déjà dans la merde et on veut encore les assommer. A Péruwelz comme dans beaucoup d’autres villes, les demandes en logement ne peuvent être toutes réglées. Et voilà encore onze personnes supplémentaires à reloger alors qu’elles se plaisent où elles sont.”*

Aujourd’hui, les locataires sont un peu dans l’expectative. Ils savent qu’ils devront partir un jour. “Ma mère est âgée de 90 ans. Quand elle ne sera plus là, les choses s’accéléreront sans doute. Les locataires sont conscients qu’il ne faudra plus des décennies avant que la procédure de mise en vente suive son cours. Mais en attendant, ils espèrent que la commune leur laissera le temps de se retourner. Je ne veux pas qu’on jette les gens dehors. Un compromis? Je l’espère. Pour un privé comme moi, dans ce dossier, il n’y a pas 36 alternatives à partir du moment où mes intérêts ne rejoignent pas ceux de la ville de Péruwelz. Elle a le pouvoir d’attribution des permis de bâtir. Elle décide. Les locataires subissent. Aucun recours ou presque n’est possible.”

G. Dx.